



**DELIBERATION N° 25/020 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'UTILISATION DE L'API (INTERFACE DE PROGRAMMATION
D'APPLICATION) IMPÔT PARTICULIER DÉMATÉRIALISÉE POUR LA
PLATEFORME GHJUVENTU**

**CHÌ APPROVA L'USU DI L'API (INTERFACCIA DI PRUGRAMMAZIONI
D'APPIGAZIONI) IMPOSITU PARTICULARI SMATIRIALIZATU PÀ A
PIATTAFORMA GHJUVENTÙ**

REUNION DU 26 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six février, la Commission Permanente, convoquée le 18 février 2025, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Georges MELA, Nadine NIVAGGIONI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Georges MELA
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Valérie BOZZI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Saveriu LUCIANI, Julia TIBERI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L. 114-8,
- VU** la délibération n° 20/167 AC de l'Assemblée de Corse du 6 novembre 2020 approuvant le plan d'actions du Pattu per a Ghjuventù,

- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/004 AC de l'Assemblée de Corse du 27 janvier 2022 approuvant le nouveau règlement des aides en faveur de la Jeunesse : U Pattu di a Ghjuventù,
- VU** la délibération n° 24/110 AC de l'Assemblée de Corse du 26 septembre 2024 approuvant le rapport « Vers un plan d'accompagnement de la vie et de la réussite étudiante »,
- VU** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 24/099 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2024 approuvant le Budget Supplémentaire de Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** la délibération n° 24/054 CP de la Commission Permanente du 29 mai 2024 portant sur la simplification du règlement des aides jeunesse : U Pattu di a Ghjuventù,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (12) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Hyacinthe VANNI.

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE l'utilisation de l'API (interface de programmation d'application) Impôt Particulier de la Direction générale des Finances publiques par voie dématérialisée afin de faciliter l'instruction des demandes d'aides déposées sur la plateforme GHJVENTÙ.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à utiliser l'API Impôt Particulier conformément aux modalités et dispositions définies par les règlements des aides et plan d'accompagnement susvisés, pour les aides suivantes :

- Aiutu per i bascigliari,
- Aiutu di rientrata per i studenti bursieri di l'Accademia di Corsica,
- Aiutu per a rientrata,
- Aiutu per a rientrata - Studenti sanitariu e suciale,
- Aiutu per i studenti in medicina,
- Aiutu per u primu alloghju,
- Aiutu à l'acquistu di un arnese infurmaticu,
- Aiutu à i percorsi d'eccezenza,
- Aiutu versu l'eccezenza,
- Aiutu per viaghjà è studià à l'internaziunale, in Francia,
- Aiutu à a mubilità di l'ampareti,
- Aiutu à a complementaria salute,
- Aiutu suciale,
- Aiutu Prima strada,
- Aiutu Mobighjovani,
- Borsa Animazione,
- Borsa Ghjovani in mosca,
- Bourses sanitaires et sociales.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 26 février 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 FÉVRIER 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**APPROVU DI L'USU DI L'API (INTERFACCIA DI
PRUGRAMMAZIONI D'APPIGAZIONI) IMPOSITU
PARTICULARI SMATIRIALIZATU PÀ A PIATTAFORMA
GHJUVENTÙ
APPROBATION DE L'UTILISATION DE L'API (INTERFACE
DE PROGRAMMATION D'APPLICATION) IMPÔT
PARTICULIER DÉMATÉRIALISÉE POUR LA
PLATEFORME GHJUVENTU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse a développé la plateforme numérique **Ghjuventù**, permettant aux jeunes d'accéder aux aides et dispositifs auxquels ils ont droit : aides jeunesse, vie étudiante...

Cet outil s'inscrit dans la politique d'accompagnement de la jeunesse corse, visant à améliorer l'accès aux ressources et à garantir l'égalité des chances dans l'obtention des aides.

Afin de renforcer ce dispositif et d'en optimiser le fonctionnement dans une volonté de simplification des démarches, il est proposé d'intégrer des **API (Application Programming Interface/Interface de programmation d'application)** fournies par le ministère des Finances, à savoir l'API Impôt Particulier.

Cette intégration permettra d'automatiser l'instruction des demandes, de vérifier plus efficacement les pièces fournies, de fiabiliser les données, pour les usagers comme pour les services instructeurs.

Objectifs de l'intégration des API :

1. Permettre l'accès à la Collectivité de Corse aux données fiscales suivantes :

- État civil des déclarants 1 et 2,
- Adresse déclarée au 1^{er} janvier de l'année N,
- Situation du foyer fiscal (situation de famille, nombre de parts, nombre de personnes à charge, détail des personnes à charge, parent isolé),
- Agrégats fiscaux (revenu fiscal de référence).

L'API Impôt Particulier permet de récupérer les **derniers avis d'imposition** des demandeurs, ce qui va faciliter la vérification automatique de leurs coordonnées. Cela va permettre de s'assurer que seuls les jeunes résidents corses bénéficient des aides. De plus, cette interface va offrir une vue sur les personnes à charge, réduisant ainsi les risques de doublons, particulièrement dans les cas de familles divorcées, séparées recomposées, où les enfants peuvent être déclarés à charge par plusieurs demandeurs.

2. Permettre le calcul du quotient familial (QF) : Le quotient familial, essentiel pour évaluer l'éligibilité des aides, est basé sur le revenu fiscal de référence (RFR). L'API va permettre de récupérer automatiquement ce revenu et de procéder au calcul du QF selon la formule suivante :

$$\text{Quotient familial (QF)} = \frac{\text{RFR}}{\text{Nombre de parts fiscales}} / 12$$

Cette automatisation vient garantir une évaluation précise et rapide des situations des demandeurs, réduisant les erreurs humaines et les délais de traitement.

3. **Lutter contre les fraudes et erreurs** : l'intégration des API vient vérifier **en temps réel** les informations transmises par les demandeurs. Cette vérification vise à lutter contre les fraudes, à réduire les erreurs liées à des documents incomplets ou erronés, à anticiper et corriger plus rapidement les incohérences dans les dossiers.

Avantages de l'intégration des API :

1. **Gain de temps** : les processus de validation vont être accélérés grâce à l'automatisation des vérifications. Actuellement, les agents passent beaucoup de temps à contrôler manuellement les documents fiscaux et à calculer le quotient familial. Avec l'accès aux API, ces tâches répétitives sont entièrement prises en charge par le système.
2. **Réduction des erreurs** : l'API va fournir des données directement issues des administrations fiscales, éliminant ainsi les erreurs liées à la saisie manuelle des informations par les usagers ou les services instructeurs. Cela garantira une plus grande précision dans l'évaluation des dossiers et une meilleure allocation des aides.
3. **Contrôle renforcé** : l'utilisation des données fiscales et familiales permettra un contrôle plus strict des critères d'éligibilité des aides. Ce renforcement du contrôle répond à la nécessité d'une meilleure gestion des fonds publics et à la volonté de cibler les bénéficiaires légitimes, notamment les jeunes corses les plus défavorisés.
4. **Amélioration de l'expérience utilisateur** : la simplification des démarches via la plateforme Ghjuventù et l'automatisation des vérifications avec les API gouvernementales permettront aux jeunes d'obtenir plus rapidement les réponses à leurs demandes. Cela encouragera également un plus grand nombre de jeunes à recourir aux aides proposées, évitant ainsi le non-recours aux droits.

L'utilisation de l'API concerne les aides suivantes, conformément aux modalités et dispositions définies par les règlements des aides et plan d'accompagnement susvisés, pour les aides suivantes :

- Aiutu per i basciglieri,
- Aiutu di rientrata per i studenti bursieri di l'Accademia di Corsica,
- Aiutu per a rientrata,
- Aiutu per a rientrata - Studenti sanitariu e suciale,
- Aiutu per i studenti in medicina,
- Aiutu per u primu alloghju,
- Aiutu à l'acquistu di un arnese infurmaticu,
- Aiutu à i parcorsi d'eccellenza,
- Aiutu versu l'eccellenza,

- Aiutu per viaghjà è studià à l'internaziunale, in Francia,
- Aiutu à a mubilità di l'ampareti,
- Aiutu à a cumplementaria salute,
- Aiutu per a prova fora di Corsica
- Aiutu suciale,
- Aiutu Prima strada,
- Aiutu Mobighjovani,
- Borsa Animazione,
- Borsa Ghjovani in massa,
- Bourses sanitaires sociales.

L'intégration des API, dont l'API Impôt Particulier, dans la plateforme Ghjuventù est une étape cruciale pour améliorer l'efficacité et la transparence dans l'attribution des aides à destination de la jeunesse.

Grâce à ces intégrations, la Collectivité de Corse poursuit sa digitalisation, en proposant aux utilisateurs des outils auxquels ils sont familiarisés et qui vont lui permettre d'améliorer le traitement des demandes, tout en garantissant un accès équitable aux ressources pour tous les jeunes corses.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.